

BULLETIN D'INSCRIPTION – URBAINE VTT 2019



Nous participons à la course « L'Urbaine V.T.T » sous notre entière responsabilité. Nous ne pourrons en aucun cas demander un dédommagement aux organisateurs en cas d'accident.

➤ En solo à partir de la catégorie poussin (6 ans).

➤ En équipe à partir de la catégorie Junior (17 ans)

Concurrent(e) 1	Concurrent(e) 2 (optionnel)
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
CLUB:	CLUB :
N° de licence :	N° de licence :
Catégorie :	Catégorie :
E-mail :@	
Téléphone :	Téléphone :
 Présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du « du cyclisme en compétition » datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. Pour les mineurs : J'autorise mon fils, ma fille,	
à participer à la course « L'Urbaine V.T.T » qui se déroulera le 31 août 2019, sous mon entière responsabilité.	
→Tarifs :	
➤Licenciés FSGT inscrits avant le 28 Août: 5€	
➤Licenciés FSGT inscrits sur place : 8€	
➤Non licenciés : 10€ (avec assurance)	
→Dans tous les cas : Caution de 5€ pour la plaque de cadre.	
Fait à le	signature

Bulletin à envoyer (accompagné du règlement à l'ordre de l'**Amicale Cycliste de Thann**) à :

Thierry Mariatte 6 A, rue du moulin - 68120 Richwiller.

Date limite de préinscription : 28 août 2019